
**CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2026**

**NOTE DE
PRESENTATION
SYNTHETIQUE DU
COMPTE
FINANCIER
UNIQUE 2025**

I – INTRODUCTION

La loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune et présente les principales informations et évolutions du compte financier unique (CFU) 2025. Le CFU a été lancé, en phase expérimentale, sur les exercices 2021 à 2023 auprès des collectivités (communes et EPCI) volontaires. Il deviendra obligatoire à compter de l'exercice 2026.

Pour le mettre en place, deux préalables étaient nécessaires :

- Appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57 (décidé par délibération n°05-23-39 du 26 septembre 2023, à compter du 1^{er} janvier 2024)
- Dématérialiser l'ensemble des documents budgétaires (vers la préfecture et vers le comptable). La commune dématématise ces documents depuis plusieurs années.

Notre commune a fait le choix de s'inscrire dans cette démarche au 1^{er} janvier 2024. L'adoption du premier CFU a donc concerné l'exercice 2024. Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il rationalise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime ainsi les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il apporte également une information enrichie grâce au rapprochement des données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent ainsi pour ne former plus qu'un seul document. Le CFU a l'avantage de simplifier les procédures car sa production est totalement dématérialisée. La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif entre les services comptables communaux et le service de gestion comptable (SGC). Le compte financier unique 2025 a été soumis par le Maire au Conseil municipal qui l'a approuvé en séance du 23 juin 2026.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU, qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section, son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la commune : www.thumeries.fr – Rubrique annonces légales



Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice considéré, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité par délibération prise par le Conseil Municipal.

Ainsi, le CFU :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres),
- Présente les résultats comptables de l'exercice,
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le budget 2025 a été voté le 2 avril 2025 (délibération n° 02-25-19) par le conseil municipal et a fait l'objet de 2 modifications par délibérations n°03-25-29 et 05-25-44 respectivement les 18 juin et 10 décembre 2025.

Informations complémentaires sur les types d'opération budgétaires

- Les opérations « réelles » sont des opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit donc d'encaissements et de décaissements effectifs
- Les opérations « d'ordre », comme les amortissements, bien que contribuant à l'équilibre du budget, n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, puisqu'elles ne représentent que des « jeux d'écriture » :
 - o Elles ne donnent pas lieu à encaissement ni à décaissement
 - o Elles sont retracées en recettes et en dépenses d'investissement et de fonctionnement
 - o Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes

II – RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	830 846,42	3 828 443,19	4 659 289,61
	Recettes réalisées (1)	B	773 474,63	4 020 379,39	4 793 854,02
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	913 106,13	5 023 455,87	5 936 562,00
	Dépenses réalisées (1)	E	591 643,62	4 269 938,32	4 861 581,94
	Restes à réaliser	F	208 835,35	0,00	208 835,35
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	181 831,01	-249 558,93	-67 727,92
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	82 259,71	1 195 012,68	1 277 272,39
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	264 090,72	945 453,75	1 209 544,47
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-208 835,35	0,00	-208 835,35
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	55 255,37	945 453,75	1 000 709,12

Résultat de fonctionnement 2025 : - 249 558,93 €



Résultat cumulé antérieur : + 1 195 012,68 €

Résultat global de fonctionnement : + 945 453,75 €

Résultat d'investissement 2025 : + 181 831,01 €

Résultat cumulé antérieur : + 82 259,71 €

RAR 2025 : - 208 835,35 €

Résultat global d'investissement : + 55 255,37 €

III – SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Il regroupe :

- D'une part toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux ou sur des structures déjà existantes...
- Et d'autre part plusieurs types de recettes : les recettes dites patrimoniales (taxe d'aménagement...), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement, l'emprunt, et l'autofinancement.

3.1) Recettes d'investissement

En 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à **773 474,63 €**. Elles sont essentiellement composées de subventions, d'emprunt, de dotations (dont FCTVA et taxe d'aménagement) et d'autofinancement.

a. Réelles : 528 834,14 €

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	72 953,00	79 083,67	108,40	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	493 456,03	449 750,47	91,14	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	55 000,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		621 409,03	528 834,14	85,10	0,00



b. D'ordre : 244 640,49 €

021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	197 207,39	232 410,49	117,85	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	12 230,00	12 230,00	100,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		209 437,39	244 640,49	116,81	0,00

3.2) Dépenses d'investissement

En 2025, les dépenses d'investissement s'élèvent à **591 643,62 €**. Elles sont essentiellement composées de travaux sur les bâtiments publics, de remboursements d'emprunts et de frais d'études.

a. Réelles : 534 100,22 €

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	248 272,40	152 613,72	61,47	95 342,22
204	Subventions d'équipement versées (6)	10 000,00	10 000,00	100,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	478 354,73	253 661,84	53,03	113 493,13
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		736 627,13	416 275,56	56,51	208 835,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	130 000,00	117 824,66	90,63	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		130 000,00	117 824,66	90,63	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		866 627,13	534 100,22	61,63	208 835,35

b. Autorisations de Programme

N° AP	DESIGNATION	Engagement	Paiement	Solde	MONTANT AP	SOLDE AP
AP001	RESTO SCOLAIRE	156 699,78 €	100 552,04 €	56 147,74 €	1 650 000,00 €	1 493 300,22 €
AP002	RENOVATION ENERGETIQUE ECOLIS	170 741,40 €	149 703,18 €	21 038,22 €	1 990 000,00 €	1 819 258,60 €

c. D'ordre : 57 543,40 €

040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	34 249,00	45 313,40	132,31	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	12 230,00	12 230,00	100,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		46 479,00	57 543,40	123,81	0,00

IV – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.



4.1) Recettes de fonctionnement

Le volume total des recettes de fonctionnement est de **4 020 379,39 €**.

a. Réelles : 3 975 065,99 €

Elles peuvent être décomposées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Produits fiscaux
- Dotation de l'Etat (dont DGF) et attribution de compensation de la CCPC
- Produits des services (restauration scolaire, accueil périscolaire, locations de salle, etc)
- Revenus des immeubles communaux

Fiscalité locale :

En 2025, le conseil municipal a voté les taux d'imposition des taxes locales, par délibération n°02-25-16 du 2 avril 2025, comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 49,26 %
- Taxe sur le foncier non-bâti : 90,50 %
- Taxe d'habitation : 25,42 %

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	30 000,00	58 522,32	0,00	58 522,32	195,07	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	398 200,00	381 810,75	0,00	381 810,75	95,88	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	601 712,66	613 942,31	0,00	613 942,31	102,03	0,00
731	Fiscalité locale	2 021 100,00	2 077 484,94	0,00	2 077 484,94	102,79	0,00
74	Dotations et participations	680 271,53	713 279,00	0,00	713 279,00	104,85	0,00
75	Autres produits de gestion courante	31 900,00	38 740,50	0,00	38 740,50	121,44	0,00
Total des recettes de gestion des services		3 763 184,19	3 883 779,82	0,00	3 883 779,82	103,20	0,00
76	Produits financiers	10,00	2,45	0,00	2,45	24,50	0,00
77	Produits spécifiques	1 000,00	61 223,53	0,00	61 223,53	6 122,35	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	30 000,00	30 060,19	0,00	30 060,19	100,20	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		3 794 194,19	3 975 065,99	0,00	3 975 065,99	104,77	0,00

b. D'ordre : 45 313,40 €

Elles proviennent de la soulte issue de la signature du bail emphytéotique administratif signé avec la SNI concernant les locaux de la gendarmerie considérée comme un prêt accordé à la commune, et qu'il convient de comptabiliser chaque année comme une recette de fonctionnement pendant toute la durée du bail, c'est-à-dire 40 ans. (1300 K€/40 = 32500 €). A cela s'ajoute l'amortissement des



subventions d'investissement à hauteur de 1749 €, et la cession d'un véhicule inscrit à l'inventaire pour 11 064,40 €.

042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	34 249,00	45 313,40	0,00	45 313,40	132,31	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		34 249,00	45 313,40	0,00	45 313,40	132,31	0,00

4.2) Dépenses de fonctionnement

Le volume total des dépenses de fonctionnement est de **4 269 938,32 €**.

a. Réelles : 4 037 527,83 €

Elles regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des services communaux, notamment :

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, etc.

- **Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

La part des charges de personnel a légèrement diminué et représente 54,1 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 54,9 % en 2024).

- **Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et au C.C.A.S, les frais de contingent incendie, les participations aux organismes extérieurs (Défense extérieure contre l'incendie)

- **Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges sont principalement liées au remboursement des intérêts des emprunts. (Y compris les intérêts courus non échus : ICNE)

- **Les charges exceptionnelles (chapitre 68)**



Ce sont les provisions pour risques. Elles sont obligatoires, notamment dès la survenue d'un risque financier, lié par exemple à une action en justice.

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	1 657 211,57	1 404 358,89	0,00	1 404 358,89	84,74	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 239 550,00	2 183 596,46	0,00	2 183 596,46	97,50	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	622 100,00	357 564,32	0,00	357 564,32	57,48	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 518 861,57	3 945 519,67	0,00	3 945 519,67	87,31	0,00
66	Charges financières	218 886,91	39 988,38	21 719,07	61 707,45	28,19	0,00
67	Charges spécifiques	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	83 500,00	30 300,71	0,00	30 300,71	36,29	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		4 826 248,48	4 015 808,76	21 719,07	4 037 527,83	83,66	0,00

b. D'ordre : 232 410,49 €

Les dépenses d'ordre correspondent aux amortissements des immobilisations. C'est ce qui permet en théorie de remplacer un équipement une fois qu'il est complètement amorti.

023	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	197 207,39	232 410,49	0,00	232 410,49	117,85	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		197 207,39	232 410,49	0,00	232 410,49	117,85	0,00

V – CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement ou épargne brute (CAF brute), correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. En 2025, la CAF brute s'élevait à **- 62 462,83€**. Cette CAF brute doit à minima couvrir le remboursement de la dette en capital. Ce qui, en l'espèce, n'est pas le cas, puisque l'exercice 2025 présente une CAF négative; c'est-à-dire aucune capacité d'autofinancement. Néanmoins, même s'il s'agit d'un signal d'alerte, l'absence de CAF ne peut être que temporaire, étant donné qu'elle n'est calculée que sur un seul exercice.

VI – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025



Les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement dégagés à l'issue de l'exercice 2025, sont affectés en totalité dès le vote du CFU effectué. Néanmoins, la commune a la possibilité d'affecter provisoirement les résultats constatés lors du vote du budget primitif de l'exercice 2026 ; c'est ce qui a été fait le 30 avril 2026. Cela évite au conseil municipal de devoir modifier le budget après l'avoir voté. Toutefois, à l'issue du vote du CFU, le conseil municipal, doit entériner sa décision d'affectation des résultats de l'exercice antérieur. Cette affectation devient alors définitive.

Le CFU de l'exercice 2025 fait apparaître les résultats évoqués au II de la présente note.

L'affectation définitive des résultats de l'exercice 2025 se décompose comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement : 945 453,75 € (excédent)

Résultat reporté en investissement : 264 090,72 € (excédent)

Affectation complémentaire en réserve (1068): 0 € (étant donné que le résultat de la section d'investissement est excédentaire, une fois les restes à réaliser pris en compte, aucun apport de la section de fonctionnement n'est nécessaire pour couvrir un besoin de financement en section d'investissement).

VII – DETTE

L'endettement de la commune est contenu, avec un encours de dette de 1 515 308,77 € au 31 décembre 2025 (en diminution puisqu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2025).



Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change		Total versement	Capital restant
2026	1 515 308,77	121 851,10	59 310,11	0,00	(+)	0,00	181 161,21	1 393 457,67
2027	1 393 457,67	112 341,80	54 561,58	0,00	(+)	0,00	166 903,38	1 281 115,87
2028	1 281 115,87	99 149,58	50 423,54	0,00	(+)	0,00	149 573,12	1 181 966,29
2029	1 181 966,29	96 906,18	46 755,33	0,00	(+)	0,00	143 661,51	1 085 060,11
2030	1 085 060,11	100 542,31	43 097,40	0,00	(+)	0,00	143 639,71	984 517,80
2031	984 517,80	104 331,38	39 285,69	0,00	(+)	0,00	143 617,07	880 186,42
2032	880 186,42	108 280,44	35 385,72	0,00	(+)	0,00	143 666,16	771 905,98
2033	771 905,98	89 742,37	31 307,58	0,00	(+)	0,00	121 049,95	682 163,61
2034	682 163,61	93 670,49	27 354,15	0,00	(+)	0,00	121 024,64	588 493,12
2035	588 493,12	97 775,23	23 223,13	0,00	(+)	0,00	120 998,36	490 717,89
2036	490 717,89	53 637,26	18 958,07	0,00	(+)	0,00	72 595,33	437 080,63
2037	437 080,63	55 675,48	16 839,75	0,00	(+)	0,00	72 515,23	381 405,15
2038	381 405,15	57 791,15	14 694,69	0,00	(+)	0,00	72 485,84	323 614,00
2039	323 614,00	59 987,21	12 468,13	0,00	(+)	0,00	72 455,34	263 626,79
2040	263 626,79	62 266,73	10 184,78	0,00	(-)	0,00	72 451,51	201 360,06
2041	201 360,06	64 632,86	7 757,96	0,00	(+)	0,00	72 390,82	136 727,20
2042	136 727,20	67 088,91	5 267,80	0,00	(+)	0,00	72 356,71	69 638,29
2043	69 638,29	69 638,29	2 683,01	0,00	(+)	0,00	72 321,30	0,00
Sous-total		1 515 308,77	499 558,42	0,00			2 014 867,19	
Total		1 515 308,77	499 558,42	0,00			2 014 867,19	

Indicateurs de la dette (population au 31/12/2025 : 4 170 habitants)

	En €	En € par habitant (moy communes de la strate)			
		Thumeries	Département	Région	France
Encours total au 31/12	1 515 309	363	507	575	692
Annuités de dette	181 161	43	70	78	94

VIII – CONCLUSION

L'exécution budgétaire 2025 présente un bilan qui appelle à la vigilance sur nos dépenses courantes tout en confirmant la solidité financière de la collectivité.

En section d'investissement, l'exercice dégage un résultat positif de 181 831,01 €.

En reprenant l'excédent reporté de 82 259,71€ et les restes à réaliser d'un montant de 208 835,35€ le solde global, de cette section, demeure



excédentaire à hauteur de 55 255,37€. La collectivité couvre donc l'intégralité de ses engagements de travaux.

En revanche, la section de fonctionnement invite à un pilotage plus rigoureux. Le résultat de l'exercice affiche un déficit de 249 558,93€ traduisant une hausse des charges de gestion courante. Néanmoins, grâce à la gestion saine des années précédentes, le résultat global de fonctionnement reste largement excédentaire à hauteur de 945 453,75€.

La vigilance sera donc résolument portée sur la section de fonctionnement lors de l'exercice 2026 ayant pour objectif de retrouver, au minimum, un équilibre dans son exécution budgétaire.

